

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement  
Ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité



Service des droits des femmes  
et de l'égalité

Mission de coordination du réseau déconcentré  
Christophe PARESCHI  
tél. : 01 53 86 10 58  
fax : 01 53 86 11 11  
mél. [christophe.pareschi@sante.gouv.fr](mailto:christophe.pareschi@sante.gouv.fr)

La Chef du Service des droits des femmes et de l'égalité

à

Messieurs les préfets de région,  
(*délégations régionales des droits des femmes et de  
l'égalité*)

- pour mise en œuvre -

Mesdames et Messieurs les préfets de département  
(*délégations départementales des droits des femmes et de  
l'égalité*)

- pour mise en œuvre -

CIRCULAIRE N°SDFE/MCRD/2006/555 du 31 décembre 2006 relative aux instructions d'élaboration du rapport annuel d'activité des délégué(e)s région(ales)aux et des chargé(e)s de mission départementaux(ales) aux droits des femmes et à l'égalité.

NOR : SANF0630588C

Classement thématique : droits des femmes

Date d'application : 1<sup>er</sup> janvier 2007

**Classement thématique** : réseau déconcentré du Service des droits des femmes et de l'égalité

**Résumé** : instructions d'élaboration du rapport annuel d'activité

**Mots-clés** : rapport d'activité - égalité entre les hommes et les femmes - délégué(e)s régionaux(ales) et chargé(e)s de mission aux droits des femmes

**Texte de référence :**

- Loi organique n°2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances.
- circulaire n°SDFE/MSD/2001/97 du 2 février 2001 relative aux missions des délégué(e)s région(ales)aux et des chargé(e)s de mission départementaux(ales) aux droits des femmes et à l'égalité et au fonctionnement du réseau local du service des droits des femmes et de l'égalité.
- circulaire n°SDFE/MCRD/2006/344 du 25 juillet 2006 relative aux instructions financières pour l'application du programme 137 "égalité entre les hommes et les femmes".

**Annexe 1** : modèle type de conception du rapport annuel d'activité

Les délégué(e)s régionaux(ales) et chargé(e)s de mission départementaux(ales) aux droits des femmes et à l'égalité sont chargé(e)s, sous l'autorité des préfets, de mettre en œuvre la politique de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les quatre champs de l'accès aux responsabilités et à la prise de décision, de l'égalité professionnelle, de l'égalité en droits et en dignité, de l'articulation des temps de vie.

Les actions conduites par les délégué(e)s régionaux(ales) et chargé(e)s de mission départementaux(ales) doivent faire l'objet d'une évaluation annuelle à travers un rapport annuel d'activité élaboré par les délégué(e)s régionaux(ales) et chargé(e)s départementaux(ales) de mission aux droits des femmes et à l'égalité.

Le rapport annuel d'activité présentera une synthèse descriptive de l'ensemble des activités menées au titre de l'année "n-1" (y compris celles de l'action 5).

## I. **Elaboration et restitution du rapport annuel d'activité du réseau déconcentré du service des droits des femmes et de l'égalité**

Le rapport annuel d'activité doit permettre d'une part, d'identifier les actions menées par les délégué(e)s régionaux(ales) et chargé(e)s de mission départementaux(ales) aux droits des femmes et à l'égalité, et d'autre part, de mesurer les résultats obtenus et leur impact notamment à partir des indicateurs du RAP (cf. note du 21 décembre 2006 relative à l'élaboration du rapport annuel de performance du programme 137 « Égalité entre les hommes et les femmes » au titre de l'année 2006).

Chaque chargé(e) de mission départemental(e) rédige un rapport annuel d'activité départemental au titre de l'année "n-1" (*minimum 2 pages, maximum 5 pages - hors annexes*).

Le ou la délégué(e) régional(e) centralise les rapports annuels d'activité des chargé(e)s de mission départementaux(ales) de sa région, les **synthétise au sein d'un rapport unique régional** pour le **1<sup>er</sup> avril de chaque année "n"**. Cette synthèse doit être adressée au Service des droits des femmes et de l'égalité et au Préfet de région. Elle doit comprendre au minimum 5 pages et au maximum 10 pages (hors annexes).

Parallèlement à cet envoi, les chargé(e)s de mission départementaux(ales) communiquent au Service central des droits des femmes et de l'égalité et à leur Préfet de département, copie du rapport d'activité adressé au(à la) délégué(e) régional(e).

## II. **Contenu du rapport annuel d'activité**

Le rapport annuel d'activité doit intégrer impérativement les éléments suivants :

- un sommaire (cf. modèle joint en annexe) ;
- une partie introductive rappelant le contexte local : elle doit s'appuyer sur le diagnostic et les statistiques locales sexuées (*tableaux, graphiques...*), ayant conduit à définir une stratégie locale en lien avec les objectifs nationaux fixés au titre de l'année "**n-1**" (pour l'année 2006, cf. circulaire n°SDFE/MCRD/2006/344 du 25 juillet 2006 relative aux instructions financières pour l'application du programme 137 "égalité entre les hommes et les femmes") - 50 lignes maximum - ;
- la composition de la délégation : effectifs au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre de l'année "**n-1**", catégories d'emploi et équivalents temps plein ;
- la description des actions réalisées pour l'année "**n-1**" (y compris action 5), précisant :
  - la méthodologie et la stratégie retenues (*responsable de l'action, libellé et descriptif de l'action, finalité de l'action, calendrier du déroulement de l'action, partenaires, territorialisation de l'action, ...*) ;
  - leur évaluation par une analyse critique ;
- la présentation des activités innovantes réalisées pour les journées du 8 mars et du 25 novembre ;
- des annexes :

- un tableau recensant le montant global des crédits d'intervention engagés pour les 4 actions extraites du RAP (*cf. modèle de tableau en annexe jointe*) ;
- le nombre des réunions annuelles régionales et nationales avec mention du taux de participation de chaque délégation ;
- des articles de presse, photos d'évènements ou de manifestations particulièrement marquants (*5 à 6 maximum*) ;
- une liste des instances, commissions, groupes de travail auxquels les délégué(e)s régional(e)s et chargé(e)s de mission départemental(e)s participent (*exemples : conférence régionale de la santé, comité régional des naissances, conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, COPEC, SPER, SPED, Comité départemental contraception...*) ;
- le nombre, la durée et les thématiques des formations suivies par les agents de la délégation ;
- le recensement des formations en matière d'égalité hommes/femmes dispensées par les agents de la délégation (*thématiques, partenaires éventuels, public, durée de la formation et financement*).

Une synthèse nationale des rapports d'activité sera établie par le Service des droits des femmes et de l'égalité à partir des synthèses régionales. Cette synthèse sera adressée au ministre en charge de l'égalité entre les hommes et les femmes et sera également communiquée à l'ensemble du réseau des droits des femmes et de l'égalité, ainsi qu'aux préfets de région et de départements.

Afin de faciliter l'exploitation des rapports d'activité tant au niveau régional qu'au niveau national, je vous demande de bien vouloir respecter le cadre type du document joint en annexe.

\*

Je vous remercie de bien vouloir me faire part des éventuelles difficultés rencontrées pour l'application de ces instructions qui concourent à la lisibilité des actions menées en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Pour le Ministre et par délégation  
La chef du service des droits des  
femmes  
Et de l'égalité

*signé*

Joëlle VOISIN

**ANNEXE 1**

Ministère délégué à la Cohésion sociale et à la Parité  
Service des droits des femmes et de l'égalité

---

Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité  
**(Nom de la région)**

*ou*

Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité  
**(Nom du département)**

**RAPPORT D'ACTIVITE**

**Année N-1**

1<sup>er</sup> Avril année N

## SOMMAIRE DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

- 1) **Partie introductive rappelant le contexte local** : elle doit s'appuyer sur le diagnostic et les statistiques locales sexuées (tableaux, graphiques...), ayant conduit à définir une stratégie locale en lien avec les objectifs nationaux fixés au titre de l'année "n-1" ..... p 00
- 2) **Composition de la délégation** (*effectifs au 31 décembre de l'année "n-1", catégories d'emploi et équivalents temps plein*) ..... p 00
- 3) **Description des actions réalisées pour l'année "n-1"** (y compris action 5)( *Cf. RAP*), **précisant la méthodologie et la stratégie retenues, et leur évaluation par une analyse critique de celles-ci**..... p 00
  - Action 1. Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision ..... p 00
  - Action 2. Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes (*promotion du label égalité / contrats mixité / contrats égalité / conventions création d'activité...*) p 00
  - Action 3. Egalité en droits et en dignité (*Lutte contre les violences / protocoles / synthèse des travaux des "commissions départementales"...*) ..... p 00
  - Action 4. Articulation des temps de vie ..... p 00
- 4) **Présentation des manifestations innovantes**..... p 00
  - Journée du 8 mars ..... p 00
  - Journée du 25 novembre ..... p 00
- 5) **Annexes** ..... p 00
  - Tableaux recensant les crédits pour les quatre actions accompagné d'un focus sur deux actions leviers pour ces quatre actions..... p 00
  - Nombre des réunions annuelles régionales et nationales avec mention du taux de participation de chaque délégation ..... p 00
  - Articles de presse, photos d'évènements ou de manifestations particulièrement marquante (*5 à 6 documents maximum*) ..... p 00
  - Liste des instances, commissions, groupes de travail (etc...) auxquels les délégué(e)s régional(e)s et chargé(e)s de mission départemental(e)s participent (*conférence régionale de la santé, comité régional des naissances, conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, COPEC, SPER, SPED, Comité départemental contraception...*)..... p 00
  - Nombre, durée et thématiques des formations suivies par les agents de la délégation p 00
  - Recensement des formations en matière d'égalité hommes/femmes dispensées par les agents de la délégation (*thématiques, partenaires éventuels, public, durée de la formation et financement*) ..... p 00

## INTRODUCTION

Présentation de la politique de l'égalité conduite au niveau local (50 lignes maximum)

### **Exemple extrait d'un rapport activité**

#### **« L'égalité entre les hommes et les femmes, une dynamique nouvelle, pour le XXIème siècle**

*La dynamique de l'égalité est désormais une nécessité pour la société tant sur le plan économique que social.*

*Chacun sait que l'activité professionnelle des femmes est source de richesse nationale et de développement économique : 80% des femmes entre 20 et 50 ans, avec 1 ou 2 enfants, ont une activité professionnelle.*

*Toutefois, force est de constater que les inégalités persistent dans les faits. L'une des difficultés majeures rencontrées par les femmes, se situe au niveau de l'accès à l'emploi, aux postes qualifiés, et à responsabilité, quelque soit le secteur économique.*

*Au delà du nécessaire recrutement des femmes pour résorber les tensions actuelles sur le marché du travail, il s'agit bien d'une chance à saisir, pour un nouvel équilibre où le travail des femmes et leurs compétences puissent trouver leur place au regard des exigences de l'économie que sont la performance, l'adaptabilité à la concurrence, la satisfaction des clients, et aussi l'adhésion des salariés au projet de l'entreprise.*

*Sur le plan économique, les entreprises et les partenaires sociaux sont les moteurs de l'égalité professionnelle, notamment au travers de leurs engagements pris dans l'accord interprofessionnel du 1er mars 2004.*

*Pour agir, les chargées de mission départementales et la déléguée régionale, au sein de l'instance de coordination régionale, définissent les objectifs, les actions à initier ou à soutenir, les partenariats à mettre en oeuvre ou à renforcer, tant à l'échelon départemental que régional, pour concourir aux axes de progrès en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des champs de la vie politique, économique et sociale.*

*En 2005, les actions conduites par la déléguée régionale et les chargées de mission portent sur les axes suivants :*

- ✓ *Action 1 – l'accès des femmes aux postes à responsabilité et à la prise de décision*
- ✓ *Action 2 - L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*
- ✓ *Action 3 – l'égalité en droit et en dignité*
- ✓ *Action 4 – L'articulation des temps de vie*

*Seront présentées, dans ce rapport d'activité, les actions les plus significatives, réalisées en ... »*

## COMPOSITION DE LA DELEGATION

### Représentation régionale des Droits des femmes de ...

Adresse...  
Tél.... - Fax....  
Courriel...

Déléguée régionale

...

(Si le ou la délégué(e) régional(e) occupe des fonctions de chargé(e) de mission départemental(e), il ou elle doit également apparaître dans le cadre de la délégation départementale concernée).

■

Adjointe

...

Autres collaborateurs et fonctions

...

Soit au 1<sup>er</sup> janvier de l'année "n-1" :

- un effectif physique de : ...
- des Equivalents Temps Plein (ETP) de : ...

Soit au 31 décembre de l'année "n-1" :

- un effectif physique de : ...
- des Equivalents Temps Plein (ETP) de : ...

■ Zones à renseigner par la délégation ou la mission concernée

## Représentation départementale des Droits des femmes

Département ... n° : ... Tél ... Fax ...				
Chargé(e) de mission ... en charge de : (lister les dossiers spécifiques)	Chargé(e) de mission ... en charge de : (lister les dossiers spécifiques)	Chargé(e) de mission ... en charge de : (lister les dossiers spécifiques)	Chargé(e) de mission ... en charge de : (lister les dossiers spécifiques)	Chargé(e) de mission ... en charge de : (lister les dossiers spécifiques)
Autres collaborateurs ... en charge de : (lister les dossiers spécifiques)	Autres collaborateurs ... en charge de : (lister les dossiers spécifiques)	Autres collaborateurs ... en charge de : (lister les dossiers spécifiques)	Autres collaborateurs ... en charge de : (lister les dossiers spécifiques)	Autres collaborateurs ... en charge de : (lister les dossiers spécifiques)

Soit au 1<sup>er</sup> janvier de l'année "n-1" :

- un effectif physique de : ...
- des Equivalents Temps Plein (ETP) de : ...

Soit au 31 décembre de l'année "n-1" :

- un effectif physique de : ...
- des Equivalents Temps Plein (ETP) de : ...

Zones à renseigner par la délégation ou la mission concernée



**RECAPITULATIF DES CREDITS**  
(Informations extraites des RAP locaux)

**I. Crédits d'intervention engagés**

<b>Enveloppe globale déléguée</b>	<b>... euros</b>
Montant global engagé	... euros
Montant global mandaté	... euros
Reliquat global	... euros

<b>ACTION 1 - ACCES DES FEMMES AUX RESPONSABILITES ET A LA PRISE DE DECISION</b>	
<b>Enveloppe déléguée</b>	<b>... euros</b>
Montant engagé	... euros
Montant mandaté	... euros
Reliquat	... euros
<p><b>Actions de sensibilisation et de formation</b> à la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes en direction des partis politiques, des responsables des organisations syndicales et professionnelles, des associations et des responsables de gestion du personnel et des ressources humaines des entreprises et des administrations</p>	
<p><b>Appui aux associations</b> dont l'objet est de sensibiliser les femmes à la parité et à la prise de responsabilité politique</p>	
<p><b>Appui à des fédérations</b> pour favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans leurs instances de décision et dans celles des associations adhérentes</p>	
<p><b>Actions de formation des femmes à la prise de responsabilité politique, syndicale et associative</b></p>	
<p><b>Actions favorisant la connaissance et la valorisation</b> de la place et du rôle des femmes dans la société (livres, brochures, CD/CD-ROM/DVD, affiches, films, colloques et manifestations...)</p>	

<b>Valoriser au moins 2 actions pertinentes qui ont eu un effet levier</b>	
<b>Action avec des crédits SDFE engagés</b>	<b>Action sans crédits SDFE engagés</b>
Description de l'action :	Description de l'action :
Nombre de bénéficiaires :	Nombre de bénéficiaires :
Coût de l'action :	Autres financeurs :
Montant des crédits SDFE :	
Autres financeurs :	

<b>ACTION 2 - ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE</b>	
<b>Enveloppe déléguée</b>	<b>... euros</b>
Montant engagé	... euros
Montant mandaté	... euros
Reliquat	... euros
<b>Actions favorisant l'orientation vers certains métiers peu féminisés</b> , avec les acteurs socio-économiques locaux, les administrations, les acteurs de l'intermédiation professionnelle, les travailleurs sociaux ...	
<b>Actions et outils de sensibilisation et de formation à l'égalité en direction des entreprises</b> , des administrations et de l'ensemble des décideurs socio-économiques, des acteurs de l'intermédiation professionnelle, des travailleurs sociaux	
<b>Actions d'orientation et de formation des jeunes filles et des femmes à tous les métiers.</b>	
<b>Financement du prix de la vocation scientifique et technique</b>	
Actions d'accompagnement des femmes vers l'emploi : <b>BAIE et autres secteurs "Emploi-formation" (CIDF)</b>	
<b>Aide au conseil ou contrats d'égalité professionnelle</b> dans les entreprises	
<b>Contrats pour la mixité dans les entreprises</b>	
<b>Actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle</b> des femmes éloignées de l'emploi	
<b>Actions et outils favorisant la création-reprise d'entreprise par les femmes</b> (accompagnement des femmes ...)	
<b>Actions et outils favorisant la professionnalisation des conjointes</b>	

<b>Valoriser au moins 2 actions pertinentes qui ont eu un effet levier</b>	
<b>Action avec des crédits SDFE engagés</b>	<b>Action sans crédits SDFE engagés</b>
Description de l'action :	Description de l'action :
Nombre de bénéficiaires :	Nombre de bénéficiaires :
Coût de l'action :	Autres financeurs :
Montant des crédits SDFE :	
Autres financeurs :	

<b>ACTION 3 - EGALITE EN DROITS ET EN DIGNITE</b>	
<b>Enveloppe globale déléguée</b>	<b>... euros</b>
Montant engagé	... euros
Montant mandaté	... euros
Reliquat	... euros
<b>Actions de sensibilisation, de formation et d'information sur la contraception et le suivi des dispositions relatives à l'IVG ; ainsi qu'à d'autres aspects particuliers à la santé des femmes</b>	
<b>Actions de sensibilisation et de formation contre les discriminations sexistes et pour l'image des femmes dans les médias (guides du respect, manuels scolaires,..)</b>	
<b>Actions de formation et de sensibilisation en faveur des professionnels et/ou des acteurs qui luttent contre les violences faites aux femmes (violence conjugale, prostitution et traite des êtres humains, ...)</b>	
<b>Actions accompagnant les publics féminins en situation de vulnérabilité, plus particulièrement des femmes des quartiers ou issues de l'immigration et les femmes victimes de la prostitution.</b>	
<b>Fonctionnement des lieux et permanences d'accueil, d'écoute, d'orientation et actions d'accompagnement des femmes victimes de violences, en région.</b>	
<b>Soutien aux associations nationales de lutte pour l'accès aux droits et contre l'exclusion</b>	
<b>Information des femmes sur tous leurs droits : fonctionnement des Centres d'information sur les droits des femmes (CIDF)</b>	

<b>Valoriser au moins 2 actions pertinentes qui ont eu un effet levier</b>	
<b>Action avec des crédits SDFE engagés</b>	<b>Action sans crédits SDFE engagés</b>
Description de l'action :	Description de l'action :
Nombre de bénéficiaires :	Nombre de bénéficiaires :
Coût de l'action :	Autres financeurs :
Montant des crédits SDFE :	
Autres financeurs :	

<b>ACTION 4 - ARTICULATION DES TEMPS DE VIE</b>	
<b>Enveloppe globale déléguée</b>	<b>... euros</b>
Montant engagé	... euros
Montant mandaté	... euros
Reliquat	... euros
<b>Actions de sensibilisation et de formation à l'articulation des temps</b> en direction des entreprises, des collectivités locales, des associations et des administrations	
<b>Actions favorisant l'évolution des modes d'accueil des enfants</b> , avec les collectivités locales, les entreprises et les associations	
<b>Actions d'aide au conseil dans les entreprises relatives à la gestion du temps</b>	
<b>Actions favorisant l'activité culturelle des femmes</b>	
<b>Actions favorisant l'activité sportive des femmes</b>	

<b>Valoriser au moins 2 actions pertinentes qui ont eu un effet levier</b>	
<b>Action avec des crédits SDFE engagés</b>	<b>Action sans crédits SDFE engagés</b>
Description de l'action :	Description de l'action :
Nombre de bénéficiaires :	Nombre de bénéficiaires :
Coût de l'action :	Autres financeurs :
Montant des crédits SDFE :	
Autres financeurs :	

---

## **II. Crédits de fonctionnement**

---

<b>Enveloppe globale déléguée</b>	<b>... euros</b>
Montant global engagé	... euros
Montant global mandaté	... euros
Reliquat global	... euros